

PROJET DE LOI

N° 177

rejeté

SÉNAT

le 30 juin 1983

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

interdisant certains appareils de jeux.

Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 1454, 1479 et in-8° 352.

2^e lecture : 1591, 1607 et in-8° 402.

Commission mixte paritaire : 1645, 1669
et in-8° 431.

Sénat : 1^{re} lecture : 305, 331 et in-8° 136 (1982-1983).

2^e lecture : 427, 438 et in-8° 162 (1982-1983).

Commission mixte paritaire : 464 (1982-1983).
